

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, JAUILHAC Stéphanie, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland

Excusés : DUBOIS Michel (procuration à BIDAULT Christelle), FAUCHER Sandra (procuration à NAVEZ Grégoire)

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2023
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal
- Choix du maître d'œuvre pour la construction du restaurant-multiservices
- Participation financière au nouveau centre de secours d'Argentat-sur-Dordogne
- Contractualisation des aides départementales 2023-2025
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : POUGET Roland

Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2023 :

Roland demande qui est le co-auteur du PV qu'il a écrit puisque sur celui qui est présenté en séance comporte des modifications sans qu'il en ait été informé.

Christelle explique que le procès-verbal est aussi signé par elle et que c'est elle qui a fait les modifications. Elle est d'accord pour le renvoyer, après modification, à Roland avant l'envoi à tous les membres du conseil.

Rapport de délégations du Maire

Madame le Maire détaille les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de ses délégations
COMMANDE PUBLIQUE

Signature du devis pour la rénovation de 2 armoires d'Eclairage Public (bourg mairie et les Vergnes) pour un montant de 613.20€

Fonctionnement :

Assurances des biens : 3 259.04 €

Réparation boîte de vitesse Kangoo + 2 pneus : 628.02 €

Assurances du personnel - provisions 2023 + régularisation 2022 : 2 416.01 €

DCM N° 2023-03 : Choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'un restaurant-multiservices

Madame le Maire rappelle la délibération du 08 décembre 2022 validant le préprogramme et autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un restaurant-multiservices.

Deux cabinets d'architectures ont répondu à la consultation par procédure adaptée :

- SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON

- SARL COSSET ARCHITECTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- choisit le cabinet SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON pour un montant Hors Taxes de 43 125 €, offre la mieux-disante

- autorise madame le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission

- dit que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023

Résultat du vote Pour : 7 Abstentions : 4 (B. RINDEL, S. JAUILHAC, S. LEFEVBRE, R. POUGET)

Après analyse des offres, Madame le Maire présente le tableau comparatif de Corrèze Ingénierie qui positionne la SCP Langeau en meilleur choix, et indique abonder plutôt dans ce sens. Elle demande aux conseillers leur avis, tous les documents leur ayant été envoyés.

Bruno indique ne pas avoir d'avis à donner ce soir, car il y a toujours des interrogations restées sans réponses de la part de Chrystelle. Qu'en est-il des statuts juridiques, est-ce un gérant ou un salarié, qui est propriétaire du fonds de gérance, et qu'en est-il de la licence IV ? Jacques indique que pour ce dernier point, ce sera négocié au moment de l'arrêt de l'exploitation actuelle de la licence. Bruno s'étonne que le budget incluant l'ensemble des dépenses à venir d'un tel projet ne soit pas complet, et demande si un « chasseur de tête » est prévu pour la recherche du gestionnaire de l'établissement. Chrystelle informe que la CCI est en capacité de proposer les candidatures et que le devis avait été communiqué. Jacques précise que le choix du gestionnaire est prématuré, et lié à l'établissement d'un cahier des charges ainsi qu'au coût d'un chasseur de tête par rapport à l'offre de la CCI. Bruno demande à Chrystelle si elle s'engagerait sur ses fonds personnels à faire cet investissement, et demande à ce que le projet soit ficelé de A à Z, en incluant la licence IV. Jacques indique que ce n'est pas encore possible, qu'il n'y a pas de prix actuellement pour la licence, qu'elle ne sera pas cédée de suite, que cela dépend du vendeur, et que c'est probablement l'Etat qui donnera des indications.

Jacques répond à Bruno sur le sujet du chasseur de tête: la question est prématurée, car c'est impossible de lancer ce type de recrutement sans avoir une vision finale du restaurant. Chrystelle précise qu'il ne faut surtout pas que le projet soit trop orienté par un restaurateur. En cas de départ, le bâtiment serait trop personnalisé et rendrait difficile le reprise par un nouveau restaurateur. Jacques indique qu'il portera une attention particulière au recrutement, qu'il l'analysera en temps et en heure et qu'il n'est pas encore l'heure.

Chrystelle revient sur la décision à prendre sur le choix de l'architecte.

Stéphanie demande si ce projet est définitif, et si les subventions sont acquises. Chrystelle confirme sa réalisation et indique ne pas disposer de documents prouvant les subventions, mais que des engagements ont été pris par les différents interlocuteurs. Chrystelle informe qu'un courrier a été, récemment, reçu de P. Coste, Président du Conseil Départemental: elle le produit et le lit. Ce courrier lui assure le soutien du Conseil départemental ainsi qu'un accord de principe des partenaires : Etat et Région.

Stéphanie s'interroge sur la viabilité de la structure avec 30 couverts, et des embauches nécessaires pour le fonctionnement et demande si des restaurateurs ont été rencontrés pour leur demander si ça leur semble viable et réalisable. Jacques rappelle qu'en effet l'étude de marché de la chambre de commerce est favorable. Il précise que le secrétaire général de la préfecture est venu lui-même à Champagnac, comme le Président du Conseil Départemental et les deux ont jugé que le projet d'un restaurant multiservices était pertinent sur la commune. Lionel lui répond qu'on a la chance d'avoir Anne Marie Gouttenègre pour nous donner des informations sur le fonctionnement d'un restaurant à Champagnac. Jacques prévoit qu'au bout d'un an et demi ce sera viable grâce aux repas ouvriers, et, après une période de transition, la préparation de repas bourgeois rendra l'affaire jouable, surtout si le gérant est sympathique et réalise une bonne cuisine. Stéphanie demande ce qu'il en sera de la livraison des repas, ce à quoi Chrystelle répond que ça pourra aussi être un couple qui travaillera.

Serge revient sur le sujet du bâtiment, et demande quel en sera l'intégration environnementale et qualitative. Il se prononce en faveur de Langeau qui semble aller plus dans ce sens.

Grégoire expose son choix sur l'architecte, en précisant que sur l'architecture, chacun a son avis, mais que la SCP Langeau intègre mieux les bâtiments en respectant l'existant ; les technicités sont équivalentes, mais il a de bons retours sur Mme Langeau. Bruno répond que c'est une création et non pas une rénovation. Roland évoque la prestation éventuelle de la société « Le Phonographe » et demande si quelqu'un connaît cette société, ce qui n'est pas le cas. De fait il explique son rôle et le bien-fondé de sa spécialité. Grégoire conclut en valorisant la lettre de motivation de la SCP Langeau et les bons retours qu'il

a eu sur le plan professionnel sur cet architecte et des BET LAI, ARCS ... il met en avant le respect de l'existant, et l'aspect esthétique mis plus en avant que chez son concurrent.

DCM N° 2023-04 : Participation financière au nouveau centre de secours d'Argentat sur Dordogne

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau centre d'incendie et de secours doit être construit sur la commune d'Argentat sur Dordogne.

La Communauté de communes de Xaintrie Val' Dordogne a fait le choix de prendre en charge la construction de cette nouvelle caserne assurant la protection des communes du secteur de 1^{er} appel de l'actuel CIS d'Argentat Sur Dordogne.

Le SDIS participe au financement à hauteur de 40 % des travaux déduction faite des aides pouvant être consenties par l'Etat. La part des collectivités défendues en 1er appel représentera 60% du montant de l'opération de construction.

La répartition de cette part est définie au prorata de la population des différentes communes défendues par le CIS d'Argentat sur Dordogne. Pour la Commune de Champagnac la Prune, la contribution représente 2.33% de 60% du cout total prévisionnel HT soit 15 453.98 €. Cette participation peut être versée en plusieurs échéances.

Une convention doit être signée entre la commune et la Communauté de communes de Xaintrie Val' Dordogne.

Madame le Maire indique avoir négocié un paiement échelonné et propose au conseil d'étaler la participation sur 8 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- autorise madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne pour la participation de la commune au centre de secours d'Argentat sur Dordogne à hauteur de 2.33 % de 60% du cout total. Celle-ci sera versée en 8 échéances annuelles.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

DCM N° 2023-05 : Contractualisation des aides départementales 2023-2025

Madame le Maire présente au Conseil municipal le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Département pour la période 2023-2025 pour les opérations d'investissement de la commune.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et la commune dans le cadre d'un « Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 ».

Maitre d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide -Libellé	Année	Priorité
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Isolation de la mairie avec amélioration de la performance énergétique	30 000 €	12 000 €	40,00%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	2
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Changement du mode de chauffage à la mairie	15 000 €	6 000 €	40,00%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	3
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Réfection d'un logement locatif (ancienne poste) avec amélioration de la performance énergétique	101 084 €	30 000 €	29,68%	2.1	Rénovation énergétique- Bâtiment avec loyer	2 023	3
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Construction d'un restaurant T1 avec amélioration de la performance énergétique	460 000 €	77 000 €	16,74%	5	Projets structurants	2 023	1
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Remise aux normes logement locatif de la commune	5 000 €	1 250 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité- Travaux	2 023	3

Madame le Maire précise que ce dernier peut faire l'objet de modification sur demande écrite de la commune, dans la limite de l'enveloppe globale contractualisée. Toute modification fera l'objet d'un avenant signé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- approuve le Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 avec le Département, ci-dessus,
- autorise madame le Maire à signer ce contrat avec le Département de la Corrèze ainsi que tout document permettant l'obtention de ces aides financières

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Bruno prend la parole, et fait le constat du nombre de restaurants qui ont fermé ou sont en difficulté sur le département. Il s'étonne que des modifications aient été apportées à ces subventions par rapport à un précédent conseil. Chrystelle en réexplique donc la ventilation, soit 80% répartis entre l'état pour 40%, la région pour 20%, le département pour 16,74%, et l'Agglo pour 3,26%.

Questions diverses

- Bruno demande ce qu'il en est du logement du gérant du restaurant, et quand seront réalisés les travaux d'isolation des logements de la mairie : l'isolation par les combles est prévue, répond Christelle. Bruno lui demande quand on procédera à une isolation complète des bâtiments communaux? « Pas dans l'immédiat » répond Chrystelle. Bruno reprend pour exprimer son mécontentement sur la réalisation de travaux qui vont tarder et nous faire gaspiller une trop grande quantité de fuel, alors que l'on aurait pu mener les travaux de front. Il se désole que notre budget approche les 700 000 € alors que rien n'est fait, en référence aux réalisations effectuées depuis le début du mandat. Il faut créer des logements, ce qui ne coûte pas mais rapporte comme fait dans une précédente mandature, et permet d'attirer une population dont nous avons cruellement besoin si on regarde les chiffres du recensement. En ce qui concerne l'argument du tourisme vert, il l'entend depuis 50 ans, mais ça ne marche pas s'il n'y a ni hôtels ni gîtes. Lionel lui demande quand a-t-il fait cette proposition au conseil, ce que Bruno reprend en indiquant que ça n'est pas nous qui avons les commandes. Chrystelle confirme qu'on n'amortira pas une dépense de 100 000€ de travaux sur le logement de la Poste, et cela pour accueillir 2 personnes voir 4 maximum. Bruno affirme qu'il est souhaitable de réaliser des pavillons pour sédentariser de nouveaux habitants. Stéphanie demande si seul le 1 sera réalisé en 2023. Bruno rebondit, demande où le gérant se logera, et réponse est donnée par Jacques qu'il n'est pas toujours souhaitable d'imposer le logement au gérant.

Bruno évoque un rapport détaillé qu'il a remis à Chrystelle en septembre 2020 sur l'état du cimetière, notamment concernant sécurité des personnes en raison du délabrement de certaines tombes prêtes à s'effondrer et d'arbres à couper. Chrystelle indique que Muriel travaille au recensement des propriétaires et avance sur le sujet. Bruno s'insurge que depuis 2 ans et demi, rien ne soit fait alors qu'il y a danger de mort pour le cantonnier. Bruno indique « Si aucune information ne m'est apportée, j'engagerai une procédure qui aura beaucoup plus d'impact ». Chrystelle souhaite vérifier que le danger est réel, et le tiendra informé la semaine prochaine.

Serge informe le conseil du passage régulier de VTTistes dans des parcelles privées. Cette pratique est sauvage puisque même des arbres sont coupés, ceci sans l'accord du propriétaire. De plus, il y a des algarades lorsque le propriétaire se gare sur ses chemins et que les VTTistes ne peuvent pas passer. Quelle solution pourrait être trouvée pour aplanir la situation, et favoriser le bien vivre ensemble, ceci d'autant plus que des troncs d'arbres sont mis en place pour tenter de bloquer le passage. Lionel propose de faire une communication dans la gazette. Chrystelle demande si ce sont des clubs qui passent et quelles sont les parcelles concernées. Jean Paul évoque qu'il pourrait être envoyé un rappel sur la présence et le respect des chemins privés au moins aux clubs qui viennent à « la Champrunoise » (demander la liste à Didier et envoyer un mail). Grégoire questionne si cela correspond à des boucles réalisées dans les randonnées précédentes. Chrystelle conclue en prenant en compte le problème.

Chrystelle indique que le prochain Conseil aura lieu jeudi prochain sur la modification des statuts de l'Agglo, afin d'ajouter la compétence environnementale et la balade ludique, le tout en présence de son président Michel Breuilh.

La séance est levée à 21 heures 05.

Le Maire, Christelle BIDAULT

Le secrétaire de séance, Roland POUGET